

COMMISSION POUR LES MEDICAMENTS A BASE DE PLANTES A USAGE HUMAIN (CMP)

PROCÈS-VERBAL DE LA PROCÉDURE ÉCRITE DU 14.02.2019 au 20.02.2019

1. PROCÉDURE ÉCRITE

Le secrétariat n'a reçu aucun dossier qui nécessite une discussion au sein de la Commission. Le Président a demandé au secrétariat de faire approuver, par procédure écrite, les rapports des dossiers présentés afin de ne pas en bloquer la gestion.

2. COMMUNICATIONS

3. AUTORISATIONS DE MISE SUR LE MARCHÉ (AMM) – ENREGISTREMENTS (REG)

3.1. Demandes de modifications d'AMM/Enregistrement, procédure nationale (PN)

La Commission pour les médicaments à base de plantes à usage humain émet un **avis favorable définitif** pour **1** dossier.